

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 juin 2020 à 20 Heures 30

Convocation en date du 19 juin 2020.

Nombre de présents : 20

Absents excusés : 3

Secrétaire de Séance : Serge HEUTIER-GUEGUEN

Lecture du dernier procès-verbal. Adopté à l'unanimité.

1) BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - COMPTE DE GESTION 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe Assainissement Collectif de la commune du Teilleul dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Ce compte est remis à zéro. Le budget est clos vu que la compétence assainissement collectif a été transférée au 1^{er} janvier 2019 à la Communauté d'agglomération du Mont Saint-Michel Normandie.

2) BUDGETS ANNEXES

BUDGET REGIE CHAUFFAGE AU BOIS - LE TEILLEUL :

Le Conseil d'exploitation s'est réuni le 17 juin pour étudier les comptes et a émis un avis favorable.

A – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2020 :

Le Maire présente au Conseil sa proposition d'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 :

Elle rappelle :

- Le résultat de clôture 2019 en section d'exploitation	- 90.19 €
- Le résultat de clôture 2019 en section d'investissement	+ 43 552.61 €
- Les Restes à réaliser en 2019 en section d'investissement	- 0 €

Donc à reporter sur le budget primitif de l'exercice 2020 en déficit d'exploitation 90€19.

Décision du Conseil Municipal :

Approuvé à l'unanimité.

B – BUDGET PRIMITIF 2020 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les dépenses et les recettes suivantes :

BP 2020 SECTION D'EXPLOITATION

		DEPENSES			RECETTES
011	Charges à caractère général	98 350.00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	132 000.00
012	Charges du personnel et frais assimilés	13 200.00	013	Atténuation de charges	0.00
65	Autres charges de gestion courante	15.00	74	Subvention d'exploitation	0.00
66	Charges financières	19 870.00	77	Produits exceptionnels	15 000.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	002	Résultat reporté	0.00
69	Impôts sur bénéfices et assimilé	500.00			
022	Dépenses imprévues	1 499.00			
042	Opérations d'ordre entre sections	28 275.00			14 800.00
002	Déficit reporté	91.00		002 Résultat reporté	0.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00			
TOTAL		161 800.00			161 800.00

BP 2020 SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES			RECETTES
	Dépenses financières	46 020.00		Recettes financières	0.00
	Dépenses d'équipement	11 007.00		Recettes d'équipement	
040	Opérations d'ordre entre sections	14 800.00			
			040	Opérations d'ordre entre sections	28 275.00
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
	Restes à réaliser			Reste à réaliser	
			021	Virement de la section de fonctionnement	
002	Solde d'exécution reporté		001	Résultat reporté	43 552.00
TOTAL		71 827.00			71 827.00

BUDGET « LOTISSEMENT LA MARE MOREL 5 » :

A – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2020 :

Le Maire présente au Conseil sa proposition d'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 :

Elle rappelle :

- Le résultat de clôture 2019 en section de fonctionnement + 1,41 €
- Le résultat de clôture 2019 en section d'investissement + 277,42 €
- Les Restes à réaliser en 2019 en section d'investissement 0€

Donc à reporter sur le budget primitif de l'exercice 2020 en excédent de fonctionnement 1,41 €.

Décision du Conseil Municipal :

Approuvé à l'unanimité.

BUDGET LOTISSEMENT « LA BUTTE ROUGE 1 » :

A – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2020 :

Le Maire présente au Conseil sa proposition d'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 :

Elle rappelle :

- Le résultat de clôture 2019 en section de fonctionnement + 0 €
- Le résultat de clôture 2019 en section d'investissement + 0 €
- Les Restes à réaliser en 2019 en section d'investissement 0€

Donc à reporter sur le budget primitif de l'exercice 2020 en fonctionnement 0 €.

Décision du Conseil Municipal :

Approuvé à l'unanimité.

BUDGET REGIE - HEUSSE :

A – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2020 :

Le Maire présente au Conseil sa proposition d'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 :

Elle rappelle :

- Le résultat de clôture 2019 en section d'exploitation + 2 660.60 €
- Le résultat de clôture 2019 en section d'investissement + 115.17 €
- Les Restes à réaliser en 2019 en section d'investissement 0 €

Donc à reporter sur le budget primitif de l'exercice 2020 en excédent d'exploitation 2 660€60.

Décision du Conseil Municipal :

Approuvé à l'unanimité.

B – BUDGET PRIMITIF 2020 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les dépenses et les recettes suivantes :

LOTISSEMENT MARE MOREL 5

BP 2020 SECTION DE FONCTIONNEMENT

		DEPENSES			RECETTES
011	Charges à caractère général	0.00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00
			74	Dotations et participations	0.00
65	Autres charges	15.00	77	Produits exceptionnels	14.00
042	Stocks	0.00	042	Variation des stocks	0.00
002	Résultat reporté	0.00	002	Résultat reporté	1.00
TOTAL		15.00			15.00

BP 2020 SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES			RECETTES
001	Solde reporté	0.00	001	Solde reporté	277.00
16	Rembt d'emprunts	277.00	16	Rembt d'emprunts	0.00
040	Stocks	0.00	040	Stocks	0.00
TOTAL		277.00			277.00

LOTISSEMENT LA BUTTE ROUGE 1

BP 2020 SECTION DE FONCTIONNEMENT

		DEPENSES			RECETTES
011	Charges à caractère général	2 000.00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 000.00
			75	Autres produits gestion courant	0.00
65	Autres charges	15.00	77	Produits exceptionnels	10 015.00
042	Stocks	20 000.00	042	Variation des stocks	2 000.00
002	Résultat reporté	0.00	002	Résultat reporté	0.00
TOTAL		22 015.00			22 015.00

BP 2020 SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES			RECETTES
001	Solde reporté	0.00	001	Solde reporté	0.00
16	Rembt d'emprunts	18 000.00	16	Rembt d'emprunts	0.00
040	Stocks	2 000.00	040	Stocks	20 000.00

TOTAL		20 000.00		20 000.00
--------------	--	-----------	--	-----------

REGIE ENERGIES RENOUVELABLES

BP 2020 SECTION D'EXPLOITATION

		DEPENSES			RECETTES
011	Charges à caractère général	1 100.00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 700.00
012	Charges du personnel et frais assimilés	1 000.00	013	Atténuation de charges	0.00
65	Autres charges de gestion courante	15.00	74	Subvention d'exploitation	0.00
66	Charges financières		77	Produits exceptionnels	
67	Charges exceptionnelles		002	Résultat reporté	2 660.00
022	Dépenses imprévues				
042	Opérations d'ordre entre sections	1 116.00			1 000.00
002	Déficit reporté	0.00			0.00
023	Virement à la section d'investissement	2 129.00			
	TOTAL	5 360.00			5 360.00

BP 2020 SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES			RECETTES
	Dépenses financières	0.00		Recettes financières	0.00
	Dépenses d'équipement	2 360.00		Recettes d'équipement	
040	Opérations d'ordre entre sections	1 000.00			
			040	Opérations d'ordre entre sections	1 116.00
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
	Restes à réaliser	0.00		Reste à réaliser	
			021	Virement de la section de fonctionnement	2 129.00
002	Solde d'exécution reporté	0.00	001	Résultat reporté	115.00
	TOTAL	3 360.00			3 360.00

3) BUDGET GENERAL :

A. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2020 :

Madame le Maire présente au Conseil sa proposition d'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 :

Elle rappelle :

- Le résultat de clôture 2019 en section de fonctionnement + **2 141 046.14**
 - Le résultat de clôture 2019 en section d'investissement - **752 333.32**
 - Les Restes à réaliser en 2019 en section d'investissement - 120 690,76 €
(Bons de commandes signés en 2019 mais non payés ou recettes accordées non reçues).
 - A couvrir en investissement par fonctionnement 873 024.08 €.
- Donc à reporter sur le budget primitif de l'exercice 2020 en excédent de fonctionnement + 1 268 022.06 €.

Décision du Conseil Municipal :

Approuvé à l'unanimité.

B – BUDGET PRIMITIF 2020 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête les taux à :

		Taux 2020
Taxes Foncier Bâti		22.30
Taxes Foncier non Bâti		35.43

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les dépenses et les recettes suivantes :

BUDGET PRIMITIF 2020

<u>BP 2020</u>	section de fonctionnement	Dépenses
011	<i>charges à caractère général</i>	638 700.00
012	<i>Charge de personnel et assimilé</i>	641 900.00
65	<i>Autres charges de gestion courante</i>	190 600.00
014	<i>atténuation de produits</i>	5 000.00
66	<i>charges financières</i>	16 500.00
67	<i>charges exceptionnelles</i>	51 200.00
022	<i>dépenses imprévues Fonct</i>	3 136.00
023	<i>virement à la section d'investissement</i>	1 382 068.00
042	<i>Opérations d'ordre entre section</i>	13 022.00
043	<i>Opérations d'ordre intérieur de section</i>	0.00
		0.00
	TOTAL	2 942 126.00
<u>BP 2020</u>	section de fonctionnement	Recettes
70	<i>produits des services du domaine ...</i>	101 400.00
73	<i>impôts et taxes</i>	881 705.00
74	<i>dotations et participations</i>	631 849.00
75	<i>autres produits de gestion courante</i>	30 000.00
013	<i>atténuation de charges</i>	29 000.00
76	<i>produits financiers</i>	0.00
77	<i>produits exceptionnels</i>	150.00
042	<i>Opérations d'ordre entre section</i>	0.00
043	<i>Opérations d'ordre intérieur de section</i>	0.00
	SOUS-TOTAL	1 674 104.00
002	<i>excédent de fonctionnement reporté du budget communal</i>	1 268 022.00
	TOTAL	2 942 126.00

MAIRIE DU TEILLEUL
Séance CM du 25 juin 2020

BP 2020	section d'investissement	Dépenses	Recettes
	Total d'équipement	2 487 393.54	1 056 104.30
	Total opérations financières	106 807.00	1 016 031.00
	Virement à la section de fonctionnement		1 382 068.00
	Total des opé. Pour le compte de tiers	0.00	0.00
	Opérations d'ordre de section à section	0.00	13 022.00
	Opérations patrimoniales	109 900.00	109 900.00
	SOUS-TOTAL	2 704 100,54	3 577 125.30
	Restes à réaliser 2020	900 956.46	780 265.70
001	Solde d'exécution reporté du budget communal	752334.00	
	TOTAL	4 357 391.00	4 357 391.00

Observations :

Opérations d'investissements

Travaux Batiments communaux 2019	3 500.00 €
Travaux Ex-maison de la presse	480 000.00 €
Aménagement Bourg de Heussé	200 000.00 €
Ex- centre intervention routier	40 000.00 €
Travaux batiments communaux 2020, notamment, travaux logements communaux 8500, salle des fêtes Husson 4000, couverture salle de motricité + Basse-Porte le Teilleul 20000, couverture Ferrieres 10000...	60 500.00 €
Aménagement Halles place du marché	100.00 €
Local carrelé salle socioculturelle	150.00 €
Eglise le Teilleul	300 000.00 €
Amenagement exterieur salle de sport le Teilleul	180 000.00 €
Eglise de St Marie du Bois	135 000.00 €
Air de camping car Le Teilleul	15 000.00 €
Remembrement de Husson	1 000.00 €
Aménagement de terrains	3 000.00 €
Aménagement cimetiére	23 000.00 €
Réseau de voirie	5 000.00 €
Acquisition divers matériels, notamment : illumination Noel 6000, bruleur mecanique 3000, tracteur John deere 37000, tondeuse, taille haie 1800...	75 500.00 €
Mobilier urbain, notamment : jeux ecole 8000, fleurissemnt Rue du maine 10000...	21 000.00 €
travaux batiments communaux 2017	500.00 €
Matériel de bureau, administratif	19 000.00 €
Accessibilité des batiments communaux	253 000.00 €
Travaux de voirie, notamment : signalisation feux tricolore 5500, bornes incendies 7000, signalétique dénomination des voies 14000...	30 500.00 €

Couverture salle socioculturelle Le Teilleul	350 000.00 €
Construction locatif 2 maisons Le Teilleul	285 000.00 €
Isolation groupe scolaire Le Teilleul	18 000.00 €
Aménagement rue du maine Le Teilleul	228 000.00 €
Amenagement travaux cœur de bourg (place Hotel de Ville)	400 000.00 €
Projet ecole numerique	3 000.00 €
TOTAL	3 129 750.00 €

Capacité d'endettement : pour 1750 habitants : 358 €/hab. 626 €/hab département ; 473 €/hab région ; 610 €/hab national.

Remboursement de la dette sur 2 années.

261 955 € Capacité d'au financement nette.

4) AMORTISSEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES : ECLAIRAGE PUBLIC - COMMUNE DE FERRIERES :

Sur proposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la durée de l'amortissement à 5 ans pour la participation financière de 7 206 € 05 Eclairage public - Commune de Ferrières.

5) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe pour l'année 2020 les subventions de fonctionnement à allouer aux associations, comme suit :

- AAEP de le Teilleul (50) 2 500 €
(Mme Julie GOBE ne prend pas part au vote, conseiller intéressé).
- Amicale de Loisirs et Plein Air Le Teilleul (50) 930 €
- Association Anciens AFN et TOE 350 €
- Amicale des chasseurs du Mortainais 100 €
- Amicale des sapeurs pompiers Le Teilleul 1 520 €
- Amicale du Personnel du Mortainais 510 €
- Association Acad'habra (G'ART EN FETE) 200 €
- Société Intercommunale de chasse le Teilleul (50) nuisibles 900 €
- Association Diocesaine de Coutances 150 €
- Association Tennis de Table Teilleulais 1 800 €
(Mr MAERTENS Emmanuel ne prend pas part au vote, conseiller intéressé).
- Comice Agricole Le Teilleul/Barenton 700 €
- Comité d'Aide aux cheveux blancs Le Teilleul 400 €
- Comité d'animation Teilleulaise 3 350 €
(Mme Chantal MENARD ne prend pas part au vote, conseiller intéressé).
- Comité de Jumelage Barenton-Le Teilleul-Puderbach 200 €
- Comité de Jumelage Le Teilleul-St John 800 €
(Mme Danielle DANJOU ne prend pas part au vote, conseiller intéressé).
- Comité des Fêtes d'Heussé 100 €
- Coopérative Scolaire 1 000 €
- Country Dance Le Teilleul 250 €
- Association des donateurs de Sang Bénévoles de Sourdeval et des Canton limitrophes 200 €
- La Gaule du Mortainais 60 €
- La ligue contre le cancer Manche 300 €

➤ La lyre Teilleulaise (Mr HEUTIER-GUEGUEN Serge ne prend pas part au vote, conseiller intéressé).	100 €
➤ Les Dauphins Barentonnais (natation)	150 €
➤ Association Musique et Loisirs Buais (50)	300 €
➤ Qi Gong Le Teilleul	250 €
➤ Société Intercommunale de chasse le Teilleul (50)	500 €
➤ Union Commerciale et Artisanale Le Teilleul (Mme Sandrine CROCHET ne prend pas part au vote, conseiller intéressé).	1 300 €
➤ Union Cycliste du Mortainais	1 000 €
➤ La Pétanque Teilleulaise	100 €
➤ Association GRIMPE (escalade) du Mortainais	90 €
➤ Association GORRON Danse	60 €
➤ Amicale Cycliste Teilleulaise	700 €
➤ Union sportive de la Sélune	1 000 €

6) AUTORISATION DE POURSUITES PERMANENTE ET GENERALE DES MESURES PRISES POUR L'EXECUTION FORCEE DES TITRES :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- Article 1 : D'octroyer une autorisation générale et permanente de poursuite au comptable public de la collectivité, pour l'émission des actes de poursuites au-delà de la lettre de relance (mise en demeure et tous les actes de poursuites qui en découlent), quelque soit la nature de la créance.
- Article 2 : de fixer les seuils ci-dessous :
 - 30 euros pour les saisies administratives à tiers détenteur n'entraînant pas de frais (employeur, caf...).
 - 130 euros pour les saisies administratives à tiers détenteur entraînant des frais facturés aux usagers par les tiers (banque).
 - 500 euros le seuil pour la mise en œuvre des saisies mobilières.
- Article 3 : de fixer la durée de cette autorisation jusqu'à la fin de la mandature 2020-2026.
- Article 4 : D'autoriser Madame le Maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

7) RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES 2020 :

Cette Commission communale des impôts directs tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Cette commission, outre le maire ou l'adjoint délégué qui en assure la présidence, comprend six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Les commissaires sont désignés par le Directeur Régional/Départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. La désignation est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dresse la liste de 24 noms, à savoir :

Titulaires :

- BOULET Joël, Commune déléguée Le Teilleul.
- GOHARD Gilles, Commune déléguée Le Teilleul.
- COULMIN Mickaël, Commune déléguée Le Teilleul.
- LEMESNAGER Jean-Pierre, Commune déléguée Le Teilleul.
- LELANDAIS Francine, Commune déléguée Le Teilleul.
- DAGUER Joël, Commune déléguée d'Husson.
- HEROUX Patrice, Commune déléguée d'Husson.
- VIGNERON Louis, Commune déléguée d'Heussé.
- MAERTENS Emmanuel, Commune déléguée d'Heussé.
- LEFEUVRE Chantal, Commune déléguée d'Heussé.
- BOUZIN Fabien, Commune déléguée de Sainte-Marie-du-Bois.
- FERMIN Yves, Commune déléguée de Ferrières.

Suppléants :

- ACHARD de la VENTE Patrice, Commune déléguée Le Teilleul.
- TALLOIS Pierre, Commune déléguée Le Teilleul.
- DAVOUST Annick, Commune déléguée Le Teilleul.
- MALLARD André, Commune déléguée Le Teilleul.
- LESTAS Jean-Jacques, Commune déléguée Le Teilleul.
- GOHARD Anne, Commune déléguée de Le Teilleul.
- HEUZE Serge, Commune déléguée d'Husson.
- BAGOT Joël, Commune déléguée d'Husson.
- LEMARCHANDEL Hervé, Commune déléguée de Sainte Marie du Bois.
- BELLAIZE Simone, Commune déléguée de Sainte Marie du Bois.
- HEURTIER-GUEGUEN Serge, Commune déléguée de Ferrières.
- FERMIN Bruno, Commune de MANTILLY.

8) CREATION DES EMPLOIS POUR LE POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE AU SERVICE TECHNIQUE DE LA COMMUNE :

Madame le maire informe que Monsieur Jean-Claude THIERRY fera valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juillet 2020. Il occupait le poste d'adjoint technique au service technique dont la mission principale : Entretien de la voirie, des espaces publics et des bâtiments communaux particulièrement sur les communes de Husson, Ferrières, Sainte Marie du Bois, Heussé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- La création des emplois suivants à temps complet au 1^{er} octobre 2020 :
 - ✓ Adjoint Technique
 - ✓ Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe
 - ✓ Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe
- De donner tous pouvoirs au maire pour signer tous les actes rendant exécutoire cette affaire.

9) QUESTIONS DIVERSES :

- Prochaines réunions : Conseil municipal le 21 juillet à 20h30 à la Salle Basse-Porte au Teilleul. Réunion Maires-Adjointes le 7 juillet à 20 h à la mairie.
- Le comité d'aide aux cheveux blancs du Teilleul souhaite reprendre au plus vite les rencontres hebdomadaires pour lutter contre l'isolement.
- reprise du marché du terroir sous les halles et place de champ de foire Commune déléguée du Teilleul à compter du 4 juillet tous les 1ers samedis du mois d'Avril à Octobre de 10h à 12h30.

- Une demande très forte du retour du bus pour la prise en charge des enfants du Teilleul vers le centre de loisirs de Barenton.
- Compte rendu du conseil d'école :
 - Satisfaction des enseignantes sur la participation des élèves pendant le covid19 au dispositif école à la Maison.
 - Concert en plein air organisé par l'Ecole de Musique du Mortainais le 26 juin.
 - Stages de réussite proposés du 6 au 9 juillet et du 24 au 28 août 2020. Il s'agit de proposer du soutien scolaire. 25 élèves acceptés. Volontariat des enseignantes.

Séance levée à 23 h 10 mn.